

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 septembre 2017 à vingt et une heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt et une heures.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

17-09-224

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Point reporté
4. Point reporté
5. Point reporté
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. Point reporté**

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce conseil.

**4. Point reporté**

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce conseil.

**5. Point reporté**

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce conseil.

**6. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h02

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général